

**Département de la
CORREZE****Commune de
SEILHAC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

Délibération N° 035-2024

**ATTRIBUTION
TRAVAUX CHEMIN
PIETON CHAMP NEGRE**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 21 juin 2024

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, NOEL, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)
MME MARLINGE
M. VILLETTE (procuration à Mme CROUZETTE)

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE

M. Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'un chemin piéton, le long de la RD 44, de l'intersection de la route du Champ Nègre à l'intersection du chemin de la Besse.

Il indique qu'une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises afin d'obtenir des offres pour la réalisation de ces travaux.

Les 4 entreprises consultées ont soumissionné, et Corrèze Ingenierie a analysé les offres.

Considérant le contenu des offres, et sur proposition de Corrèze Ingénierie agissant en qualité maître d'oeuvre, monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise NGE, pour un montant de 49 844€ HT.

Après en avoir délibéré, Mme CLEDIERE ayant indiqué ne pas prendre part au vote, le conseil municipal, à 16 voix pour,

- Retient l'offre de l'entreprise NGE, pour un montant de 49 844€ HT
- autorise le maire à signer le contrat avec l'entreprise NGE, et à effectuer toutes les démarches inhérentes à la conclusion du marché.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**